



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Administration de la mer**

AVIS A LA BATELLERIE

MN 20-2025

Rivière «NIVE»

Commune de Bayonne

En raison de la manifestation nautique « 6^{ème} Traversée de Bayonne à la nage » organisée par le club de l'Aviron Bayonnais section natation sur la Nive à Bayonne, entre les bouées de contournement situées 80 m à l'amont du pont de l'avenue André Grimard (RD 810 - pont du Labourd) et les bouées de contournement situées 60 m à l'aval du pont Marengo, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés, conformément à l'arrêté préfectoral en date du *23 mai 2025*, que la navigation et le mouillage de toutes embarcations, sauf les bateaux et les navires en mission de service public et ayants droits par autorisation municipale, seront interdits :

le dimanche 17 août 2025 de 10h15 à 13h45

dans une zone comprise entre les bouées de contournement situées 80 m à l'amont du pont de l'avenue André Grimard (RD 810-pont du Labourd) et les bouées de contournement situées 60 m à l'aval du pont Marengo à Bayonne.

Anglet, le **23 MAI 2025**

LE PRÉFET

Pour le Préfet et par subdélégation

Anne-Marie LALANNE

La cheffe du service activités et contrôles maritimes